

Forte baisse du redoublement : un impact positif sur la réussite des élèves

La pratique du redoublement a considérablement diminué au cours des vingt dernières années. La baisse concerne tous les niveaux et résulte d'une politique mise en œuvre dans toutes les académies. Cette politique a eu un effet positif sur la fluidité des parcours des élèves et leur réussite aux examens, mais cette évolution profite davantage aux milieux favorisés. À l'échelle internationale, la France demeure l'un des pays où le retard est le plus important et où la discrimination en fonction de l'origine sociale est la plus forte.

Jean-Pierre Mattenet,
Xavier Sorbe, DEPP-B

Plusieurs études ont montré que le redoublement est dans la plupart des cas inefficace, pénalisant et largement inéquitable. La diffusion de ces recherches auprès des personnels d'encadrement et des enseignants, associée au développement de dispositifs d'accompagnement des élèves, a conduit à une baisse sensible de cette pratique au cours des dernières années.

Le retard accumulé par les élèves divisé par deux en vingt ans

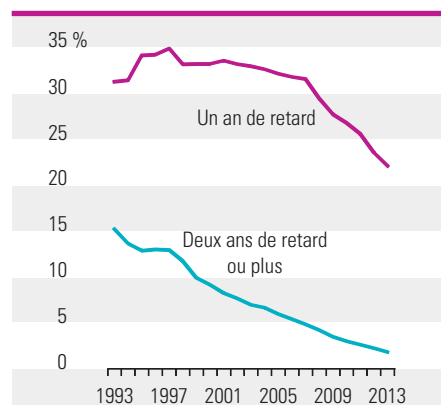
Le retard en classe de troisième rend compte des pratiques en matière de redoublement en amont, à l'école et au collège, pour l'ensemble d'une génération.

Alors qu'en 1993, 46 % des élèves de troisième présentaient un retard scolaire d'un an ou plus, ils n'étaient que 24 % dans ce cas à la rentrée 2013. En particulier, moins de 2 % des élèves ont cumulé deux ans de retard, alors qu'ils étaient plus de 15 % il y a vingt ans.

La répartition des élèves en fonction de leur retard en classe de troisième témoigne d'une évolution considérable au cours des vingt dernières années (FIGURE 1).

La situation des garçons et celle des filles évoluent de façon assez comparable,

1 – Élèves de troisième en retard de 1993 à 2013



Lecture : à la rentrée 1999, 33 % des élèves de troisième avaient un an de retard, 10 % avaient deux ans de retard ou plus. Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves de troisième, Segpa inclus, enseignements public et privé.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

néanmoins celles-ci redoublent nettement moins. Alors qu'à la rentrée 2013 les garçons de troisième étaient 27 % à avoir au moins un an de retard, seulement 21 % des filles étaient dans ce cas.

Une plus grande fluidité des parcours à tous les niveaux de la scolarité

En 1960, plus d'un élève sur deux quittait l'école primaire avec au moins un an de retard. Encore près de 21 % en 2004, ils sont aujourd'hui moins de 14 %.

Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
ISSN 1286-9392
Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

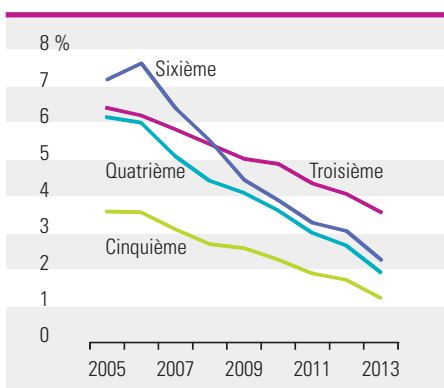
En 2013, dans l'enseignement public les taux de redoublement à chaque niveau étaient les suivants : 2,9 % en CP, 3,2 % en CE1, 1,6 % en CE2, 1,1 % en CM1, 1,3 % en CM2. Le caractère exceptionnel d'un redoublement en cours de cycle explique le taux du CE1, dernière année du cycle des apprentissages fondamentaux.

Les évolutions engagées à l'école primaire se prolongent au collège où l'on enregistre une baisse importante et régulière à tous les niveaux au cours des dix dernières années. Le nombre d'élèves qui redoublent est passé de 181 000 (en 2005) à 70 000 (en 2013) pour une population de l'ordre de 3,1 millions d'élèves.

La classe de troisième est désormais celle où l'on redouble le plus (3,6 % des élèves en 2013), notamment en vue d'obtenir le passage en classe de seconde générale ou technologique (voir rubrique « en savoir plus », Note d'information, 13.24). La classe de cinquième est celle où l'on redouble le moins (FIGURE 2).

Le redoublement au lycée, qui prend davantage en compte les projets d'orientation, atteignait en 2005 près de 15 % en classe de seconde. Il s'est réduit à 8 % en 2013. La diminution sur cette période est donc importante. Les élèves souhaitant s'orienter en première S (Scientifique) redoublent nettement moins que ceux ayant émis des vœux pour la filière STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion) : 4 % contre 17 % (voir rubrique « en savoir plus », Note d'information, n° 31).

2 – Taux de redoublement au collège entre 2005 et 2013



Lecture : à la fin de l'année scolaire 2010-2011, 3 % des élèves de quatrième ont été admis à redoubler.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves du premier cycle, Segpa inclus, enseignement public.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

Une politique volontariste dans toutes les académies

Les politiques mises en œuvre localement ont eu un très net impact sur le taux de redoublement.

Ainsi, la part des élèves ayant un ou deux ans de retard à la fin du collège a été réduite de plus d'un tiers en l'espace de dix ans. Des évolutions considérables ont été réalisées dans toutes les académies (FIGURE 3). Celles qui ont le plus progressé sur cette période sont les académies de La Réunion, de Guadeloupe, de Rouen et de Versailles.

Une évolution néanmoins très contrastée selon les catégories socioprofessionnelles

Dans les écoles et établissements du réseau Éclair (écoles, collèges et lycées

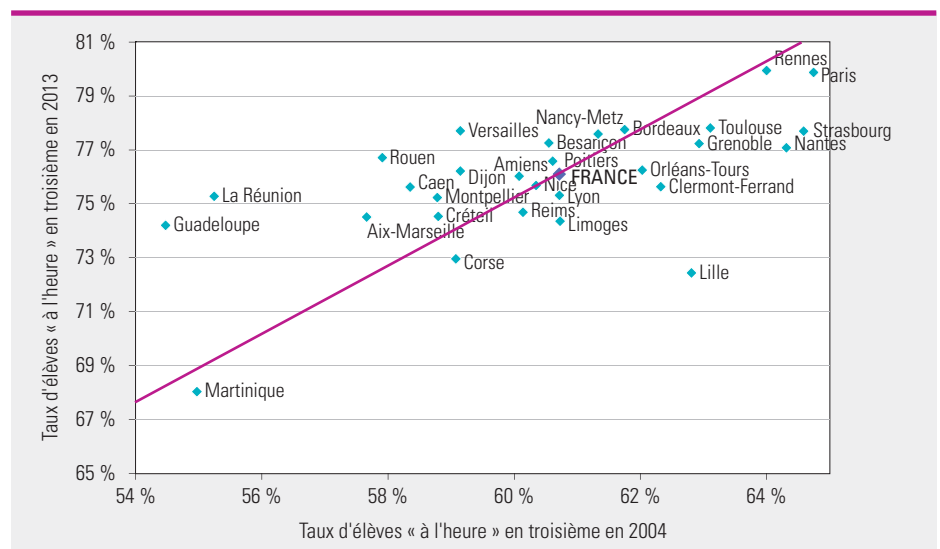
pour l'ambition, l'innovation et la réussite), les familles défavorisées sont sur-représentées et les taux de redoublement nettement plus élevés qu'ailleurs. Les enfants d'ouvriers et d'inactifs représentent 72,8 % des élèves, alors qu'ils sont 34,3 % hors éducation prioritaire.

Or, 20% des élèves issus des écoles Éclair entrent en sixième avec au moins un an de retard, alors qu'ils sont 11,3 % hors éducation prioritaire (FIGURE 4).

De façon générale, le taux de redoublement reste très corrélé à la CSP (catégorie socioprofessionnelle) de la famille de l'élève. Les écarts entre CSP, déjà visibles à la fin de l'école primaire, ont tendance à se renforcer au collège. Les élèves des catégories les plus favorisées redoublent nettement moins que les autres (FIGURE 5).

La politique de baisse du redoublement ne produit pas les mêmes effets selon le milieu. Par exemple, la part d'élèves

3 – Évolution du taux d'élèves « à l'heure » en classe de troisième par académie



Lecture : dans l'académie de Bordeaux, à la rentrée 2004, 61,8 % des élèves de troisième étaient « à l'heure » ; ils étaient 77,8 % à la rentrée 2013. Les académies situées au dessus de la droite ont plus progressé que la moyenne nationale. Académie de Guyane : 33 % - 49 %.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves de troisième, Segpa inclus, enseignement public.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

4 – Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2013 selon l'appartenance à une école du réseau Éclair

	Éclair		Hors Éclair	
« À l'heure » ou en avance	29 514	80,0 %	556 738	88,7 %
Un an de retard	6 991	19,0 %	69 449	11,1 %
Deux ans de retard ou plus	367	1,0 %	1 656	0,3 %
Total élèves en retard	7 358	20,0 %	71 105	11,3 %

Lecture : en 2013, 19 % des élèves entrant en sixième venant d'une école publique appartenant au dispositif Éclair avaient un an de retard.

Champ : établissements publics sous tutelle du MENESR, hors EREA.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

5 – Proportion d'élèves en retard en troisième selon la CSP

CSP	2004	2013
Très favorisée	19 %	10 %
Favorisée	31 %	17 %
Moyenne	38 %	23 %
Défavorisée	53 %	35 %
Total	39 %	24 %

Lecture : en 2004, 19 % des élèves de troisième très favorisés avaient un ou an de retard ou plus.
 Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves de troisième, Segpa inclus, enseignements public et privé.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

en retard en fin de collège chez les enfants d'ouvriers non qualifiés a diminué d'un tiers en dix ans, pendant qu'elle a été divisée par deux chez les enfants de cadres (FIGURE 6).

Moins d'élèves en retard dans l'enseignement privé

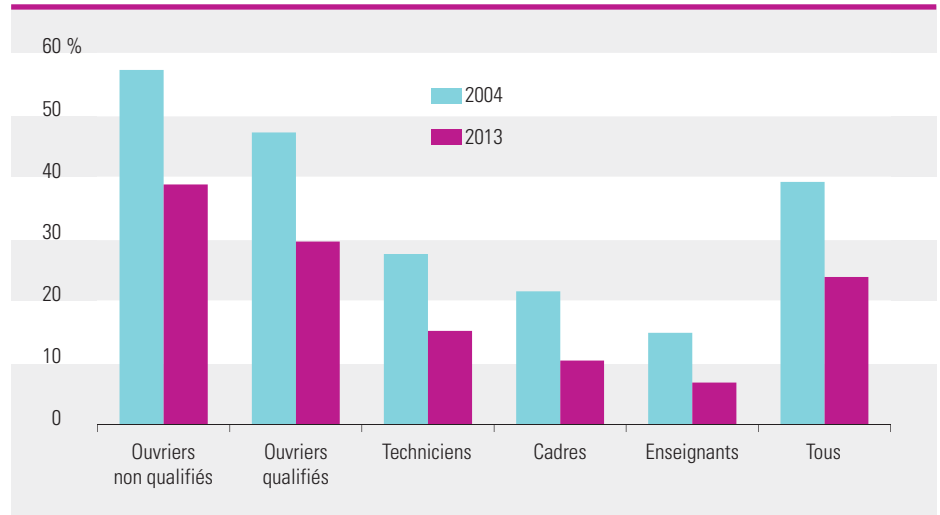
Le taux d'élèves en retard, parmi les sortants de l'école primaire en 2013, est plus élevé dans le public (13,5 %) que dans le privé (10,5 %).

Cet écart se creuse au collège dans la mesure où un nombre très important d'élèves « à l'heure » passent d'une école publique vers un collège privé (correspondant à 37 % des effectifs de sixième du privé). Le taux d'entrants en sixième en retard dans le public monte à 14,5 % alors qu'il est de 8 % dans le privé.

Une baisse du redoublement accompagnée d'une meilleure réussite des élèves

On a longtemps pensé que le redoublement permettait d'offrir à l'élève une chance supplémentaire de maîtriser les compétences attendues. Pour apprécier les effets produits par la baisse du redoublement, on doit s'interroger sur son impact, en particulier sur les itinéraires des élèves qui auraient redoublé en l'absence de cette politique. Comment les parcours des élèves « à l'heure », nettement plus nombreux qu'avant du fait de cette diminution, ont-ils évolué ? Si l'on étudie la réussite aux examens,

6 – Évolution du taux d'élèves en retard en classe de troisième selon la CSP

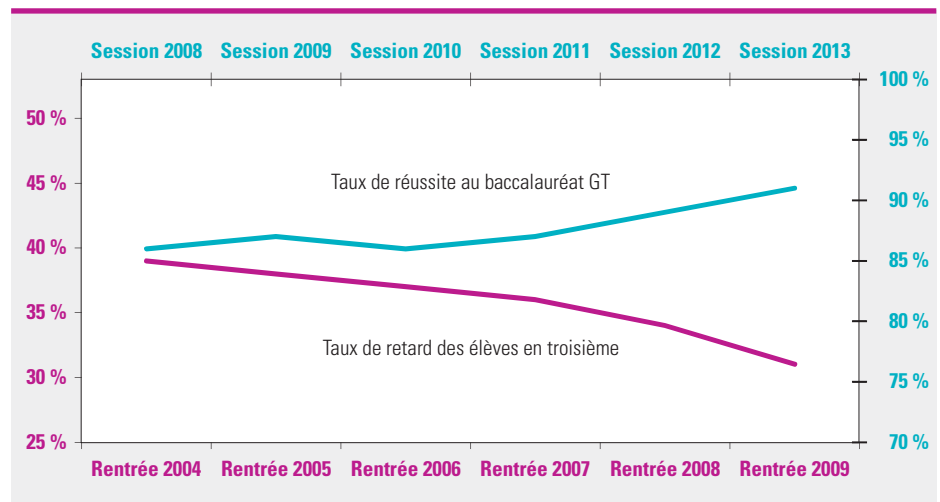


Lecture : en 2004, 57 % des enfants d'ouvriers non qualifiés scolarisés en troisième avaient un an de retard ou plus.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves de troisième, Segpa inclus, enseignements public et privé.

Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.

7 – Taux de réussite au baccalauréat général et technologique et retard en troisième



Lecture : alors qu'à la rentrée 2004 le taux d'élèves en retard en troisième était de 39 %, le taux de réussite au baccalauréat général et technologique à la session 2008 a été de 86 %.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves de troisième, Segpa inclus, enseignements public et privé.

Source : MENESR-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Examens.

on s'aperçoit que le pourcentage d'élèves « à l'heure » reçus au diplôme national du brevet (DNB) est resté constant sur les six dernières années, de l'ordre de 92 %, et que le taux de mentions obtenues par ces élèves est également stable. Sur la même période, le passage en seconde générale et technologique des élèves de troisième « à l'heure » a légèrement progressé, passant de 79,8 % en 2008 à 81,9 % en 2013.

De plus, la proportion d'élèves de seconde « à l'heure » obtenant le baccalauréat

« à l'heure » a connu une importante progression. Alors qu'elle était de 67 % pour la session de juin 2006, elle s'est élevée à 77,4 % à la session 2013.

Enfin, le taux de réussite au baccalauréat général et technologique, quel que soit l'âge des candidats, est en constante progression (FIGURE 7).

Ainsi, il apparaît que la politique de diminution du redoublement a permis d'atteindre une meilleure fluidité des parcours, sans affecter la réussite des élèves qui a globalement progressé.

Une position singulière à l'échelle internationale

Un examen de la situation internationale montre que plusieurs pays pratiquent le passage automatique en classe supérieure tout au long de la scolarité obligatoire. C'est en particulier souvent le cas à l'école primaire, comme au Danemark, en Finlande, en Italie, au Royaume-Uni ou en Suède. Des programmes spécifiques sont alors mis en place pour les élèves qui rencontrent des difficultés, avec l'aide éventuelle d'un personnel spécialisé.

Avec une organisation reposant sur un rythme de progression homogène fondé sur des programmes annuels, la France

reste l'un des pays où les redoublements sont le plus fréquents et où la proportion d'élèves en retard est par conséquent la plus élevée.

Ainsi, l'étude menée par l'OCDE à l'occasion de l'enquête PISA 2012 met en évidence que 28,4 % des élèves français de 15 ans ont déjà redoublé au moins une fois, alors qu'ils sont seulement 20,3 % en Allemagne, 17,1 % en Italie, 13,3 % aux États-Unis, 8 % au Canada, 2,7 % au Royaume-Uni et 0 % au Japon. La moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE est de 12,4 % (FIGURE 8).

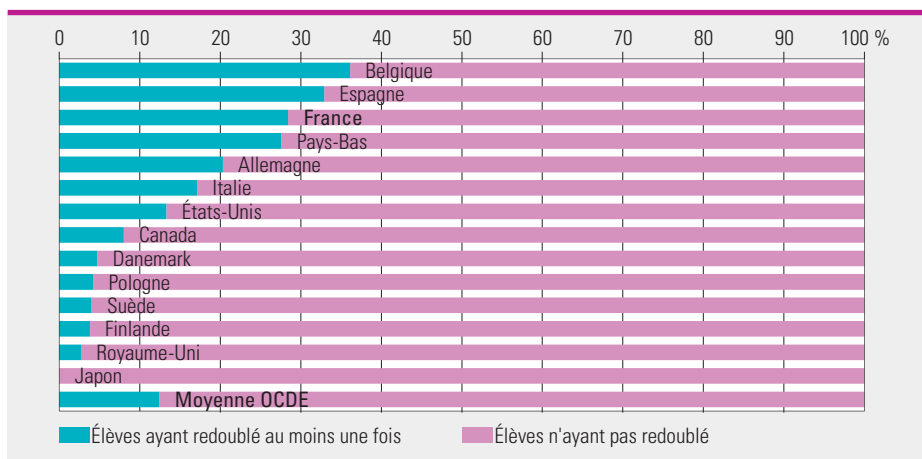
La France est néanmoins un des pays où le taux de redoublement a le plus diminué depuis dix ans. Cependant, elle apparaît comme un pays où les discrimi-

nations liées à l'origine sociale demeurent très prégnantes.

Ainsi, selon la même enquête, on s'aperçoit qu'en France, à niveau de compétence égal en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences, un élève issu d'un milieu défavorisé est deux fois plus susceptible d'avoir redoublé qu'un élève de milieu favorisé.

Selon cette étude, outre qu'il ne permet pas de lutter contre l'échec scolaire, le redoublement accentue les inégalités du système. ■

8 – Scolarisation des élèves de 15 ans dans plusieurs pays de l'OCDE



Lecture : en France, 28,4 % des élèves de 15 ans déclarent avoir redoublé au moins une fois.

Champ : élèves de l'enquête PISA 2012.

Source : OCDE, base de données PISA 2012.

en savoir plus

- + « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire : évolution des redoublements et parcours scolaires des redoublants au cours des années 1990-2000 », Jean-Paul Caille, *Éducation & formations*, n° 69, juillet 2004.
- + « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », Olivier Cosnefroy et Thierry Rocher, *Éducation & formations*, n° 70, décembre 2004.
- + « Le déroulement de la procédure d'orientation en fin de troisième reste marqué par de fortes disparités scolaires et sociales », Claudine Pirus, *Note d'information*, 13.24, novembre 2013.
- + « Les trois quarts des élèves de seconde GT souhaitent préparer un baccalauréat général », Claudine Pirus, *Note d'information*, n° 31, septembre 2014.
- + « Les élèves défavorisés sont-ils plus susceptibles de redoubler ? », OCDE, *PISA à la loupe*, n° 43.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

DÉFINITIONS

Indicateurs d'âge en avance, « à l'heure », en retard

L'âge est égal au nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée. Ainsi, les élèves âgés de 11 ans à la rentrée 1993 sont nés durant l'année 1982. Les indicateurs d'âge en avance, « à l'heure », en retard sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque niveau, soit 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. L'âge théorique fait référence à un cursus scolaire commencé à 6 ans (âge de début de la scolarité obligatoire) et effectué sans redoublement, ni interruption ni saut de classe.

L'indicateur « taux de retard des élèves entrant en sixième » reflète la politique menée dans le premier degré en matière de redoublement, le « taux de retard des élèves en troisième » étant une bonne approximation de celle menée dans le premier cycle.

Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes

Très favorisées : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, cadres de la fonction publique, professeurs, instituteurs, professions libérales...

Favorisées : professions intermédiaires, retraités (cadres et des professions intermédiaires), techniciens...

Moyennes : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, retraités (artisans et commerçants), employés, policiers et militaires...

Défavorisées : chômeurs n'ayant jamais travaillé, ouvriers agricoles, ouvriers non qualifiés, ouvriers qualifiés, personnes sans activité professionnelle, retraités (employés et ouvriers).

Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique

Cet indicateur apprécie la probabilité qu'un élève entrant en seconde générale et technologique obtienne « à l'heure » (ou en avance) son baccalauréat ; il s'agit d'un indicateur conjoncturel calculé à partir des données d'une année scolaire considérée, résultat du produit des taux d'accès de seconde en première, de première en terminale et du taux de réussite au baccalauréat. ■